

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 11
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, , Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, , Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés : Sandrine GIUDICI

Pouvoirs : Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Véronique COINTREL

Secrétaire de séance : Kathleen VENTURA

Délibération 33-2026

Modification simplifiée du PLU – Prestation de service de la Communauté de Communes du Plateau Picard – Forfait de rémunération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2024 entérinant la convention de prestation avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour la modification simplifiée de document d'urbanisme au profit des communes,

Considérant qu'il convient d'effectuer une modification simplifiée du PLU pour étudier les évolutions possibles du règlement écrit suivant les difficultés d'application rencontrées,

Entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le forfait de rémunération pour ce type de modification soit 1700 € si la commune fournit les pièces du PLU en format Word et dwg ou sig (200€ supplémentaires si la commune ne peut le faire et 400 € supplémentaires si les modifications souhaitées induisent une modification de l'ensemble du règlement écrit).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Plainval, le 15 mai 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor

